Favoriser la biodiversité dans les peupleraies









Plusieurs principes de gestion permettent de préserver la biodiversité sans pour autant compromettre la production de bois.

Essence emblématique du paysage forestier des Hauts-de-France, le peuplier représente près de 9 % des forêts de la région, il est également l'essence la plus récoltée. Il se distingue par sa faible densité de plantation, variant de 123 à 204 tiges/ha ainsi que sa durée de rotation relativement courte (de 15 à 20 ans). Les qualités industrielles du peuplier le prêtent à de nombreux usages, que ce soit en emballages légers, palettes, panneaux de contreplaqué ou même en structure. Ses usages variés en font une essence polyvalente, façonnant le paysage forestier et contribuant de manière significative à l'économie de notre région.

I - ASSURER LE RESPECT DES SOLS ET LA RÉSILIENCE DES PEUPLEMENTS

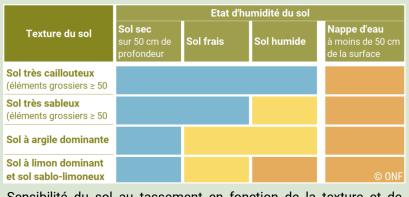
DIVERSIFIER LES CULTIVARS ET LES ÂGES DES PEUPLIERS

Lors de la plantation, il est recommandé de **limiter la taille des blocs à deux ou trois hectares** d'un même cultivar afin d'augmenter la résilience de la peupleraie aux aléas climatiques et biologiques.

Sur une grande surface, **l'hétérogénéité des âges** favorise la diversité des strates et donc les habitats affectionnés par la faune et la flore. Cela limite de plus les risques liés aux différents stades de développement des peupliers (dégâts de gibier, parasites, maladies foliaires et vents). En diversifiant les tranches d'âge, on réduit la vulnérabilité des peupleraies mais on permet aussi de répartir les récoltes et d'améliorer l'esthétique paysagère des parcelles concernées.

EXPLOITER LES BOIS EN PÉRIODE SÈCHE ET SUR SOL RESSUYÉ

Le sol est à la fois un support de vie et constitue le « capital » de l'avenir de la forêt, il est donc important d'en prendre soin. Réaliser les travaux par temps favorable avec des engins et du matériel adaptés à la sensibilité de chaque type de sols permet de les **préserver en limitant la pression et le tassement.**



Sensibilité du sol au tassement en fonction de la texture et de l'humidité (bleu : non sensible, jaune : sensible, orange : très sensible)



Pelle de plantation sur chenilles permettant ainsi de limiter le tassement du sol

ADAPTER L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

La peupleraie, selon ses modes de gestion, peut maintenir une diversité biologique non négligeable. Pour cette raison, l'utilisation de produits phytosanitaires est à adapter à la présence éventuelle de milieux sensibles. Par ailleurs, leur utilisation est à localiser autour des plants et n'est pas recommandée au-delà de la deuxième année après plantation.

À noter que les opérateurs ont l'obligation de posséder un Certificat Individuel de produits phytopharmaceutiques (**Certiphyto**) afin d'acheter et d'utiliser ce type de produits. Attention également aux zones de non-traitement à proximité des points d'eau (arrêté du 4 mai 2017).

OUELLES SONT LES ALTERNATIVES AUX HERBICIDES?

Si l'on souhaite éviter l'emploi de produits phytosanitaires ou au delà de la deuxième année après plantation, il peut être envisagé de travailler le sol de façon localisée autour des plants ou d'ajouter un paillage individuel naturel et occultant. L'utilisation de paillage est cependant à éviter en cas de renouvellement de peupleraie car des rejets pourraient le soulever et le rendre inefficace.

II - PRÉSERVER ET ENCOURAGER LA BIODIVERSITÉ

LIMITER LE BROYAGE

Lors de la plantation de la peupleraie, si cela est pertinent, il est possible de broyer uniquement les lignes de plantation.

Pour l'entretien, lorsqu'il est nécessaire d'accéder aux arbres afin de réaliser les élagages, il est intéressant de **ne broyer qu'un interligne sur deux** pour garder un accès à chaque plant et maintenir un sous-étage favorisant la biodiversité.

Il est également recommandé de privilégier si possible la réalisation des travaux **en dehors des périodes de sensibilité des espèces forestières** (reproduction).

Certaines espèces menacées ou protégées des milieux ouverts comme le pigamon jaune ou l'euphorbe des marais sont capables de persister sous peupleraie, parfois même adulte, ce qui maintient la biodiversité locale.



Bois mort en peupleraie

FAVORISER LE SOUS-ETAGE

La faible densité de plantation des peupleraies permet le développement d'un sous-étage abondant et diversifié. Cette strate arbustive améliore les valeurs paysagère et écologique des peupleraies sans nuire à la production quand elle est maitrisée.



Peupleraie avec sous étage arboré

MAINTENIR LE BOIS MORT

Le bois mort sur pied ou au sol (sauf exception) améliore le potentiel d'accueil de nombreuses espèces animales et végétales en favorisant la biodiversité. Il favorise également l'activité de décomposeurs spécialisés, ce qui ne met pas en danger les peuplements alentours et permet le retour de la matière organique au sol. Laisser le bois mort améliore le fonctionnement de l'écosystème forestier.

FAVORISER L'IMPLANTATION DE LISIERES

Les **lisières arborées** contribuent à maintenir l'ambiance forestière au sein du peuplement. Elles protègent les plantations des aléas climatiques (tempêtes, sécheresses) et favorisent la faune qui y trouve abris, nourriture et lieux de reproduction (arbres en têtards, lisière étagée).

ASSURER LE MAINTIEN D'UNE RIPISYLVE

Il est recommandé de ne pas planter de cultivars à moins de six mètres des cours d'eau.

Mettre en place ou restaurer une ripisylve (bande de forêt alluviale) adaptée en bordure des cours d'eau permet de stabiliser les berges. La ripisylve limite de plus l'augmentation des températures du cours d'eau grâce à l'ombrage et contribue à la diversité écologique des zones humides.



Peupliers à plus de six mètres du cours d'eau en arrière plan et ripisylve avec arbres en têtards

Le propriétaire est tenu à un entretien régulier des rives du cours d'eau, dans le respect des dispositions réglementaires relatives à la Loi sur l'eau. Ce travail permet le maintien du cours d'eau dans son profil d'équilibre, permet l'écoulement naturel des eaux et contribue à son bon état écologique, notamment par l'enlèvement des embâcles et débris (flottants ou non) issus des élagages et le recépage de la végétation des rives (article L. 215-14, L.215-18 et R.215-2 du Code de l'Environnement).

FAUNE ET FLORE EN PEUPLERAIE

La présence de chaque espèce dépend de ses exigences écologiques ainsi que de nombreux paramètres environnementaux. Les différents stades de développement de la peupleraie offrent des habitats aux conditions variées permettant à la fois à des espèces de milieux ouverts et de milieux fermés de s'y établir.

Bien qu'il n'existe pas d'espèces inféodées aux peupleraies, certaines apprécient particulièrement ces milieux, c'est notamment le cas du Loriot d'Europe.

Quelques espèces présentes en peupleraie :



Loriot d'Europe



Pigamon jaune



Petit Mars changeant



Pic épeichette

Pour en apprendre plus :

- Brochure « Peupleraie & environnement » CRPF (2012)
- https://www.peupliersdefrance.org/page/14-le-peuplier-et-lenvironnement

CNPF Hauts-de-France Normandie (Centre National de la Propriété Forestière)

Délégation régionale du CNPF Hauts-de-France

96 rue Jean Moulin – 80000 Amiens

Téléphone: 03.22.33.52.00 Mail: hautsdefrance@crpf.fr

https://hautsdefrance-normandie.cnpf.fr/

